



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 mai 2008
Français
Original : anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

Lettre datée du 2 mai 2008, adressée au Président du Comité par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Conformément au paragraphe 13 de la résolution 1803 (2008) du Conseil de sécurité, la Mission permanente de la République populaire de Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur de rendre compte des mesures prises par la République populaire de Chine pour donner effectivement suite aux dispositions des paragraphes 3, 5, 7, 8, 9, 10 et 11 de la résolution (voir annexe)

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Wang Guangya**



**Annexe à la lettre datée du 2 mai 2008 adressée
au Président du Comité par le Représentant permanent
de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : chinois]

**Rapport de la Chine sur l'application de la résolution
1803 (2008) du Conseil de sécurité**

1. La Chine a appuyé l'adoption de la résolution 1803 (2008) par le Conseil de sécurité. Il faut espérer que l'adoption de cette résolution contribuera au maintien du régime international de non-prolifération nucléaire, préservera généralement la paix et la stabilité internationales et régionales et promouvra les efforts diplomatiques visant à régler pacifiquement la question nucléaire de l'Iran.

Membre permanent du Conseil de sécurité, la Chine en a toujours appliqué les résolutions de manière responsable et consciencieuse, et a élaboré à cet égard un ensemble de mécanismes et de procédés opérationnels efficaces. Elle applique strictement les résolutions 1737 (2006) et 1747 (2007) et rend des comptes réguliers au Conseil de sécurité. Après l'adoption de la résolution 1803 (2008) par celui-ci, le Ministère chinois des affaires étrangères a promptement envoyé une circulaire à tous les ministères et aux autorités de toutes les provinces, régions autonomes et municipalités, ainsi qu'aux autorités des Régions administratives spéciales de Hong Kong et de Macao, pour les informer de cette résolution et des circonstances qui l'entourent et les prier d'en appliquer consciencieusement les dispositions conformément à la loi. À ce jour, aucune violation de la résolution n'a été décelée.

2. Selon le principe « un pays, deux systèmes », s'agissant des Régions administratives spéciales de Hong Kong et de Macao, le Gouvernement chinois est chargé de la défense et des affaires étrangères, tandis que les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire indépendant – y compris celui de juger en dernier ressort – reviennent aux deux régions. Celles-ci élaboreront donc leurs propres lois et règlements pour appliquer intégralement la résolution 1803 (2008) après en avoir été notifiées par le Gouvernement central.

3. Tout en estimant que les sanctions ne sont pas une fin en soi mais un simple moyen d'amener l'Iran à reprendre les négociations, nous espérons que la résolution sera appliquée sérieusement. Mais les sanctions et les pressions ne sauraient résoudre le problème à sa racine ; le consensus de la communauté internationale est que les négociations diplomatiques restent le meilleur choix. Les sanctions prévues dans les résolutions 1737 (2006), 1747 (2007) et 1803 (2008) du Conseil de sécurité sont limitées et réversibles. Si l'Iran cesse ses activités d'enrichissement de l'uranium et de retraitement et s'il se conforme aux résolutions pertinentes de l'Agence internationale de l'énergie atomique et du Conseil de sécurité, celui-ci suspendra les sanctions, voire les annulera. La Chine invite tous les intéressés à continuer de poursuivre dans un esprit responsable et constructif les efforts diplomatiques systématiques visant à renforcer le dialogue et la communication, à améliorer la confiance et la compréhension mutuelles, à faire preuve du maximum de souplesse, à apaiser les inquiétudes mutuelles et à chercher ingénieusement le moyen de reprendre les négociations et d'œuvrer pour un règlement durable, complet et judicieux.

Le 16 avril 2008, la Chine a organisé à Shanghai une réunion des directeurs généraux des affaires politiques des Ministères des affaires étrangères de Chine, des États-Unis, de Russie, de Grande-Bretagne, de France et d'Allemagne. Toutes les parties présentes ont souligné qu'elles donneraient suite aux termes d'une déclaration déjà publiée par les Ministres des affaires étrangères des six pays et poursuivraient activement le règlement de la question nucléaire iranienne par des négociations diplomatiques. Grâce à des entretiens approfondis et constructifs, les parties sont parvenues à un important consensus sur le plan visant à relancer les négociations et ont aussi procédé à un échange de vues complet sur les prochaines mesures à prendre quant à ce plan. Elles sont toutes convenues de rester en communication et en consultation étroite afin de poursuivre leurs entretiens sur des questions encore en suspens concernant le plan. La Chine continuera de jouer un rôle constructif pour aboutir à un règlement judicieux de la question nucléaire iranienne.
